

Bureaux de représentation ou correspondants des collectivités territoriales françaises en Asie

Avertissement : Ce document a été élaboré suite à un recensement effectué par Cités Unies France au mois de mars 2008. Si vous ne figurez pas dans celui-ci et si vous souhaitez en faire partie, merci de prendre contact avec l'équipe du pôle Asie de Cités Unies France.

En Chine :

Les collectivités territoriales françaises suivantes ont un bureau de représentation ou un correspondant en Chine :

- *Le Conseil régional de l'Alsace*
- *Le Conseil régional de l'Auvergne*
- *Le Conseil régional de la Basse-Normandie*
- *Le Conseil régional du Languedoc-Roussillon*
- *Le Conseil régional des Pays de la Loire*
- *Le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur*
- *Le Conseil régional Rhône-Alpes*
- *Le Conseil général des Hauts-de-Seine*
- *Le Conseil général de la Vienne*
- *La ville de Montpellier*
- *La ville de Tours*
- *La ville du Havre*

Au Vietnam :

Les collectivités territoriales françaises suivantes ont un bureau de représentation ou un correspondant au Vietnam :

- *Le Conseil régional d'Ile-de-France*
- *Le Conseil général des Côtes d'Armor*
- *La ville de Montreuil*

Contact

Hélène Migot
Chargée de mission Europe/Asie
Email : h.migot@cites-unies-france.org